



# PROGRAMME 2016

## ESPOIRS DE LA RECHERCHE

Le programme **espoirs de la recherche** de la Fondation pour la Recherche Médicale soutient des projets de recherche dans tous les domaines de la biologie et de la santé. Il contribue notamment à la formation des jeunes chercheurs et encourage les équipes de recherche innovantes.

*NB : Les appels d'offres «Amorçage de jeunes Equipes 2016» et «Equipes labellisées FRM 2017 – présélection 2016» seront diffusés en février 2016.*

### **Types d'aides individuelles proposées en 2016**

- Master 2 recherche
- Poste de thèse pour internes et assistants (Thèse médico-scientifique)
- Fin de thèse de sciences
- Post-doctorat à l'étranger
- Aide au retour en France
- Post-doctorat en France
- Ingénieur d'équipe

### **Critères d'éligibilité communs à toutes les aides individuelles**

#### **Equipe d'accueil**

Une équipe d'accueil doit être labellisée par un/des organisme(s) public(s) français (Inserm, CNRS, Université...) à la date du conseil scientifique concerné.

Une équipe d'accueil ne peut déposer qu'une seule demande pour un type d'aide individuelle.

#### **Demandeur**

Un demandeur bénéficiant d'une aide pluriannuelle de la FRM (Programmes Urgences et Pionniers de la Recherche, Equipe labellisée FRM, Amorçage de jeunes équipes) en cours de financement à la date du conseil scientifique concerné, ne peut pas demander de poste de thèse pour internes et assistants (thèse médico-scientifique), d'aide au retour en France, de post-doctorat en France et de financement d'ingénieur d'équipes. Il peut par contre demander une aide de Master 2 recherche et une aide de fin de thèse de sciences.

Un demandeur ne peut soumettre qu'un seul dossier à un conseil scientifique même si plusieurs types d'aides sont examinés.

## Master 2 Recherche

Aide individuelle pour la préparation du diplôme de **Master 2 Recherche** pour l'année universitaire 2016/2017.

### Critères :

- Profil du bénéficiaire : interne ou ancien interne en médecine ou en pharmacie, médecin, pharmacien, odontologiste, vétérinaire
- Laboratoire d'accueil situé en France ou à l'étranger
- Inscription obligatoire dans une université française

### Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : en priorité l'université d'inscription du bénéficiaire ou l'université de rattachement du laboratoire d'accueil sous réserve de son acceptation. Si le laboratoire d'accueil est à l'étranger, s'assurer que l'organisme employeur en France acceptera la mise en place du CDD
- Durée : 1 an, non renouvelable
- Début du CDD : entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 1<sup>er</sup> décembre 2016
- Montant : 31 200 €/an

### Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Master 2 Recherche	7 mars 2016	7 avril 2016	23 et 24 juin 2016

*Rappel. : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Master 2 recherche **OU** poste de thèse pour internes et assistants (Thèse médico-scientifique).*

*Une équipe d'accueil (Cf. critères d'éligibilité communs) ne peut déposer qu'une seule demande de Master 2 recherche*

## Poste de thèse pour internes et assistants (Thèse médico-scientifique)

Aide individuelle pour la préparation d'une **thèse de sciences**.

### Critères :

- Profil du bénéficiaire : titulaire d'un Master 2 recherche ET d'une thèse d'exercice (médecins, pharmaciens, odontologues, vétérinaires) à la date de début du financement. Les bénéficiaires peuvent être internes, anciens internes, chefs de cliniques assistants (CCA) ou assistants hospitalo-universitaires (AHU)
- Les bénéficiaires doivent s'inscrire pour l'année universitaire 2016/2017 soit en 1<sup>ère</sup> soit en 2<sup>ème</sup> année de thèse de sciences
- Inscription obligatoire dans une université française (éventuellement en cotutelle)
- Laboratoire d'accueil situé en France ou à l'étranger

### Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil (Inserm, Cnrs, Université...) sous réserve de son acceptation. Si le laboratoire d'accueil est à

l'étranger, s'assurer que l'organisme employeur en France acceptera la mise en place du CDD

- Durée : 3 ans pour les candidats inscrits en 1<sup>ère</sup> année de thèse de sciences – 2 ans pour les candidats inscrits en 2<sup>ème</sup> année de thèse de sciences
- Début du CDD : entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Montant : 50 004 €/an pour un interne ou un ancien interne – 60 000 €/an pour un chef de clinique assistant (CCA) ou un assistant hospitalo-universitaire (AHU).

*N.B : Les attestations des diplômes de Master 2 recherche et de la thèse d'exercice devront être impérativement fournies à la FRM un mois avant le début du CDD.*

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Poste de thèse pour internes et assistants (Thèse médico-scientifique)	7 mars 2016	7 avril 2016	23 et 24 juin 2016

*Rappel : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : poste de de thèse pour internes et assistants (thèse médico scientifique) **OU** Master 2 recherche.*

*Une équipe d'accueil (Cf. critères d'éligibilité communs) ne peut déposer qu'une seule demande par type d'aide*

## **Fin de thèse de sciences**

Aide individuelle pour une 4<sup>ème</sup> année de **thèse de sciences**.

Critères :

- Profil du bénéficiaire : scientifique ou médical (médecin, pharmacien, vétérinaire, interne en médecine ou pharmacie)
- Laboratoire d'accueil situé en France ou à l'étranger
- Inscription obligatoire dans une université française

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
  - Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : en priorité l'organisme qui a géré les 3 premières années de thèse, sinon l'université d'inscription du bénéficiaire ou un organisme de tutelle du laboratoire d'accueil sous réserve de son acceptation. Si le laboratoire d'accueil est à l'étranger, s'assurer que l'organisme employeur en France acceptera la mise en place du CDD
- Durée : 6 mois minimum à 12 mois maximum, non renouvelable. L'aide ne peut se poursuivre au-delà de la date de soutenance de thèse de sciences
  - Début du CDD : entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 1<sup>er</sup> avril 2017
  - Montant : 31 200 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Fin de thèse de sciences	4 janvier 2016	4 février 2016	28 et 29 avril 2016

*Rappel. : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Fin de thèse de sciences **OU** financement d'un ingénieur  
Une équipe d'accueil (Cf. critères d'éligibilité communs) ne peut déposer qu'une seule demande par type d'aide*

### Post-doctorat à l'étranger

Aide individuelle pour la **première année** d'un **stage postdoctoral** dans un laboratoire à l'étranger.

Critères :

- Profil du bénéficiaire : chercheur non statutaire, titulaire d'un doctorat en sciences soutenu en France à la date du conseil scientifique et ayant une perspective claire de retour en France
- Laboratoire d'origine situé en France
- Le bénéficiaire peut être déjà installé à l'étranger. Dans ce cas, il doit l'être depuis 3 mois maximum à la date du Conseil Scientifique (18 mars 2016)

Financement :

- L'aide doit débuter dans les 6 mois qui suivent la date du conseil scientifique
- Durée : 1 an, non renouvelable
- Montant : 30 000 €/an, sous forme de libéralités

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Post-doctorat à l'étranger	14 décembre 2015 <b>Attention ouverture reportée au 15 décembre 2015</b>	14 janvier 2016	17 et 18 mars 2016

### Aide au retour en France

Aide individuelle pour un **retour en France** après un stage postdoctoral à l'étranger.

Critères :

- Profil du bénéficiaire : chercheur titulaire d'un doctorat en sciences soutenu en France depuis 6 ans maximum à la date du conseil scientifique **ET** ayant effectué un stage postdoctoral à l'étranger d'au moins 2 ans dans le même laboratoire.
- Laboratoire d'accueil situé en France

*NB : Le laboratoire de thèse en France peut être choisi comme laboratoire d'accueil mais une mobilité est fortement recommandée.*

Retour en France : le bénéficiaire peut être déjà revenu en France. Dans ce cas, il doit l'être depuis 6 mois maximum à la date du conseil scientifique (23 septembre 2016)

Intégration dans le laboratoire d'accueil : le bénéficiaire doit intégrer son laboratoire d'accueil français dans les 6 mois précédant ou suivant la date du conseil scientifique (23 septembre 2016)

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil (CNRS, INSERM, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD
- Durée : 1 ou 2 ans, non renouvelable
- Début du CDD : 6 mois maximum après la date du conseil scientifique
- Montant : 67 200 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Aide au retour en France	17 mai 2016	16 juin 2016	23 septembre 2016

*Rappel : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Aide au retour en France **OU** post-doctorat en France.*

*Une équipe d'accueil (Cf. critères d'éligibilité communs) ne peut déposer qu'une seule demande par type d'aide*

## Post-doctorat en France

Aide individuelle pour un **stage postdoctoral en France.**

Critères :

- Profil du bénéficiaire : titulaire d'un doctorat en sciences (soutenu en France) ou d'un PhD (soutenu à l'étranger) soutenu au plus tôt le 23 mars 2015 (soit depuis 18 mois maximum à la date du conseil scientifique) et au plus tard le 31 décembre 2016
- Laboratoire d'origine situé en France ou à l'étranger
- Laboratoire d'accueil situé en France et différent du laboratoire de thèse

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil français (CNRS, INSERM, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD
- Durée : 1 ou 2 ans, non renouvelable
- Début du CDD : 6 mois maximum après la date du conseil scientifique
- Montant : 50 004 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Post-doctorat en France	17 mai 2016	16 juin 2016	23 septembre 2016

*Rappel : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Post-doctorat en France **OU** Aide au retour en France.  
Une équipe d'accueil (Cf. critères d'éligibilité communs) ne peut déposer qu'une seule demande par type d'aide*

## **Ingénieur d'équipe**

Aide pour un nouveau projet nécessitant le recrutement d'un ingénieur qui mettra en œuvre dans l'équipe des technologies innovantes

### Critères :

- Profil : ingénieur d'étude ou ingénieur de recherche ayant acquis une formation spécifique et possédant l'expertise technologique nécessaire à la réussite du projet

*N.B. : Cette aide n'est pas nominative. Au moment de la demande, l'ingénieur peut être identifié ou non.*

### Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire de l'ingénieur (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil (CNRS, INSERM, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD.
- Durée : 1 ou 2 an, non renouvelable
- Début du CDD : 6 mois maximum après la date du conseil scientifique
- Montant : 45 000 €/an pour un ingénieur d'étude – 52 500 €/an pour un ingénieur de recherche

### Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Financement d'ingénieur pour une équipe	4 janvier 2016	4 février 2016	28 et 29 avril 2016

*Rappel : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : financement d'ingénieur d'équipe **OU** fin de thèse de sciences.  
Une équipe d'accueil (Cf. critères d'éligibilité communs) ne peut déposer qu'une seule demande par type d'aide*